

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document récapitule le résultat de l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un document conforme qui pourra être remis en cas de besoin.

MAISONS RELAIS

- 4, rue du Noyer Saint Germain 1
 - 94440 SANTENY
- Siret : 77574052500545
Code Naf :

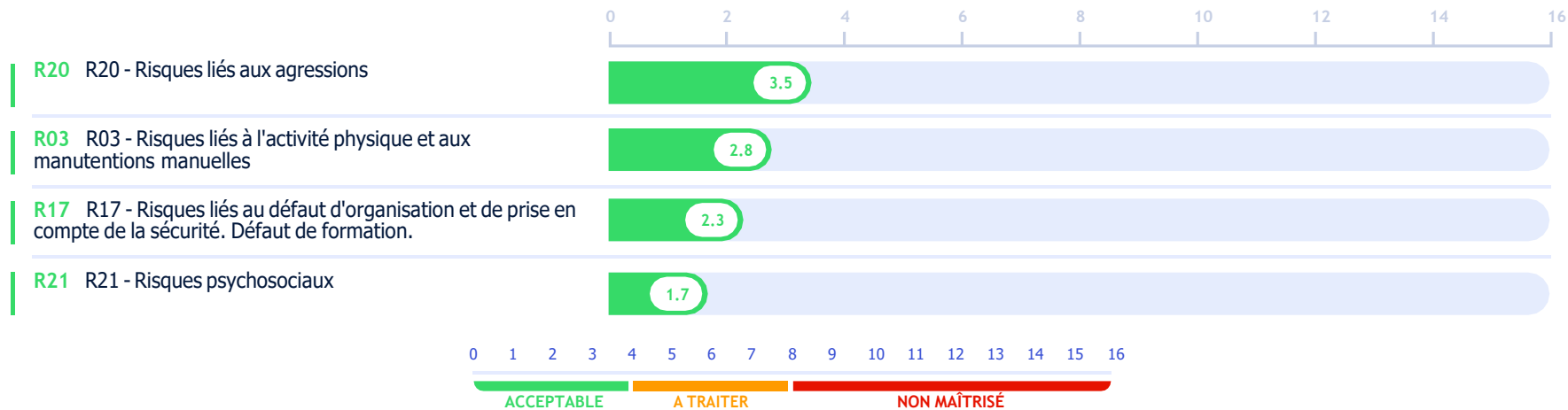
Mis à jour le 24/09/2024

LISTE DES UNITÉS DE TRAVAIL CONCERNÉES

- Activité d'accompagnement éducatif
- Activité d'accompagnement
psychologique
- Activité d'accompagnement social
- Activité d'accueil
- Activité d'administration
- Activité d'animation
- Activité de conduite
- Activité d'encadrement
- Activité d'intervention à domicile
- Risques généraux communs
- Risques psychosociaux communs

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif



MESURES DE PRÉVENTION EN PLACE SUR LE SITE

Cette section récapitule les mesures indiquées comme existantes au sein de vore structure pour chaque Unité de travail.

Unité de travail : **Activité d'accompagnement éducatif**

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié fait face à l'agressivité d'une personne. | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des conduites addictives. | FORMATION |
| Le salarié est victime d'une agression. | Echange systématique avec les salariés après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans les démarches administratives, médicales et judiciaires qu'ils pourraient être amenés à engager. | ORGANISATION |
| Le salarié prend en charge des personnes accompagnées de différentes nationalités. | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | FORMATION |

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié est amené à assurer de la manutention de personnes accompagnées | Intervention d'un ergonome ou réalisation d'une analyse de poste. | EQUIPEMENT |
| Le salarié anime un atelier de menuiserie. | Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle pour assurer certaines activités à risque. Contrôle de leur port. | EQUIPEMENT |

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée | Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure. | FORMATION |
| Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée | Evaluation des risques liés aux différentes activités des salariés : loisirs éducatifs, activités de plein air... Mise en place de mesures de prévention et respect de ces mesures. Rédaction d'un compte-rendu des incidents. | ORGANISATION |
| Le salarié prépare une activité de plein air pour un groupe de personnes accompagnées. | Organisation et traçage du suivi des animations. | ORGANISATION |

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est seul face à une situation complexe. | Réflexion en interne sur la composition de l'équipe en lien avec les spécificités du public et les risques induits. Renforcement, si besoin, des groupes en tension ou en fonction des spécificités des personnes accompagnées. | ORGANISATION |
| Le salarié doit s'entretenir avec une personne accompagnée. | Mise à la disposition des salariés, d'un espace de travail leur permettant d'assurer, en toute confidentialité, leurs entretiens avec les personnes qu'ils accompagnent. | EQUIPEMENT |
| Le salarié travaille souvent avec des délais contraints. | Mise à disposition des salariés, d'une autonomie suffisante dans la gestion de leurs activités quotidiennes dans le respect des contraintes du service et des exigences des situations d'urgence. | MANAGEMENT |
| Le salarié a une amplitude de travail importante et des horaires atypiques. | Evaluation régulière de la charge de travail des salariés. Réalisation d'ajustements, si besoin. | MANAGEMENT |
| Le salarié est confronté à la détresse de personnes en grande difficulté. | Participation à des groupes d'analyse de la pratique professionnelle. | FORMATION |
| Le salarié souhaite échanger sur une situation vécue. | Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés. | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite échanger avec ses collègues sur un cas difficile à gérer. | Organisation de réunions pluridisciplinaires avec l'ensemble des salariés pour évoquer et partager les situations de travail afin d'adopter des stratégies cohérentes au sein de l'équipe. Ecoute et prise en compte de leurs constats et leurs préconisations. | ORGANISATION |
| Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence. | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. | ORGANISATION |

L'animateur fait face à des situations à forte charge émotionnelle.

Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.

FORMATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

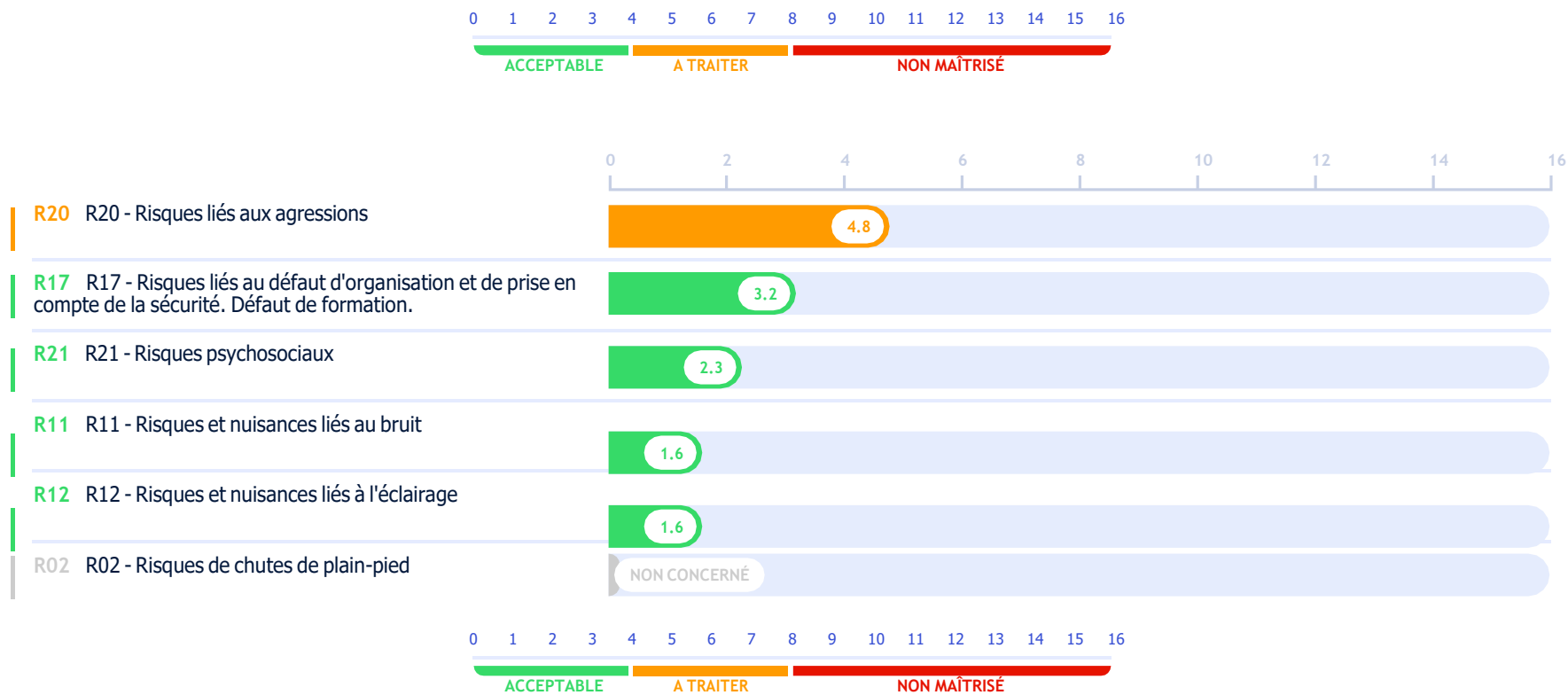
| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Signalement des incidents survenus. | | Non renseigné | 03/04/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Mise en place d'une médiation si nécessaire. | | Non renseigné | 03/04/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | | Non renseigné | 03/04/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Formation gestion des conflits | | Non renseigné | 03/04/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Formation gestion des addictions | | Non renseigné | 03/04/2024 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner. | | Non renseigné | 11/04/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise à la disposition des salariés, d'un espace de travail leur permettant d'assurer, en toute confidentialité, leurs entretiens avec les personnes qu'ils accompagnent. | | Non renseigné | 02/05/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Organisation de l'attribution de la mission le plus en amont possible, pour que les salariés puissent planifier et hiérarchiser leur travail et éviter de le traiter dans l'urgence. Accompagnement par l'encadrant de proximité pour la hiérarchisation éventuelle des situations... | | Non renseigné | 04/04/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Etablissement des plannings à l'avance et communication auprès des salariés pour leur permettre de formuler des contraintes personnelles. | | Non renseigné | 07/04/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Respect des dispositions conventionnelles relatives aux changements de planning. | | Non renseigné | 02/05/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Prise en compte, chaque fois que cela est possible dans le cadre des exigences du service, des contraintes personnelles. | | Non renseigné | 05/04/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Respect du droit à la déconnexion. | | Non renseigné | 06/04/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Sensibilisation / formation des salariés à la gestion de situations à forte charge émotionnelle. | | Non renseigné | 31/12/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Accompagnement dans la prise de distance avec leurs émotions. | | Non renseigné | 03/04/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés. | | Non renseigné | 31/12/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Favorisation du travail collaboratif. | | Non renseigné | 03/04/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. | | Non renseigné | 03/04/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Formation collective : estime de soi | | Non renseigné | 03/04/2024 |

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique



Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le psychologue rencontre les bénéficiaires ou leur famille. | Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits. | FORMATION |
| | Signalement des incidents survenus. | FORMATION |
| | Mise en place d'une médiation si nécessaire. | FORMATION |

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le psychologue reçoit un bénéficiaire présentant une addiction. | Formation des psychologues à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | FORMATION |

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|------------------------------------|---|----------------|
| Le salarié travaille à son bureau. | Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges | EQUIPEMENT |

| | | |
|--|---|--------------|
| Le psychologue réalise une tâche se heurtant à son éthique professionnelle | Description claire de leurs missions et des responsabilités et délégations qui leur sont confiées. | ORGANISATION |
| | Mise en place d'échanges avec l'encadrement, pour que le psychologue puisse ne pas déroger à son code de déontologie dans la mission qui lui est confiée. | ORGANISATION |
| Le psychologue participe à la réunion pluridisciplinaire. | Participation du psychologue aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire. | ORGANISATION |
| | Prise en compte de l'approche psychologique dans le projet de service. | ORGANISATION |
| Le psychologue rencontre les bénéficiaires ou leur famille. | Information des psychologues sur le fonctionnement des services avec lesquels ils travaillent. | FORMATION |
| Le psychologue est présent lors des réunions concernant le projet individuel de la personne accompagnée. | Participation de l'équipe pluridisciplinaire au projet individuel. | ORGANISATION |
| Le psychologue est soumis à des contraintes psychologiques dans le cadre de son activité professionnelle. | Planification de créneaux pendant lesquels les psychologues peuvent répondre aux éventuelles et diverses sollicitations internes. | ORGANISATION |
| | Information aux autres salariés afin qu'ils respectent cette planification. | ORGANISATION |
| Le psychologue travaille dans différents établissements / services. | Prise en compte des temps de déplacement des psychologues dans la planification de leurs activités. | ORGANISATION |

| | | |
|---|--|--------------|
| Le psychologue intervient auprès d'un de ses collègues en souffrance. | Information des salariés sur la mise la mise en œuvre de l'accompagnement proposé aux salariés par le psychologue. Définition claire de la mission. | FORMATION |
| Le psychologue est en contrat court et / ou travaille pour plusieurs services de la structure. | Prise en compte des contraintes de l'activité et des contraintes des structures dans l'organisation du travail des psychologues. | ORGANISATION |
| | Mise en place de contrats de travail adapté à l'organisation du travail permettant d'assurer la stabilité de l'accompagnement. | ORGANISATION |
| Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence. | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. | ORGANISATION |

RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille à son bureau. | Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges | EQUIPEMENT |

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille à son bureau. | Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges | EQUIPEMENT |

PLAN D'ACTION

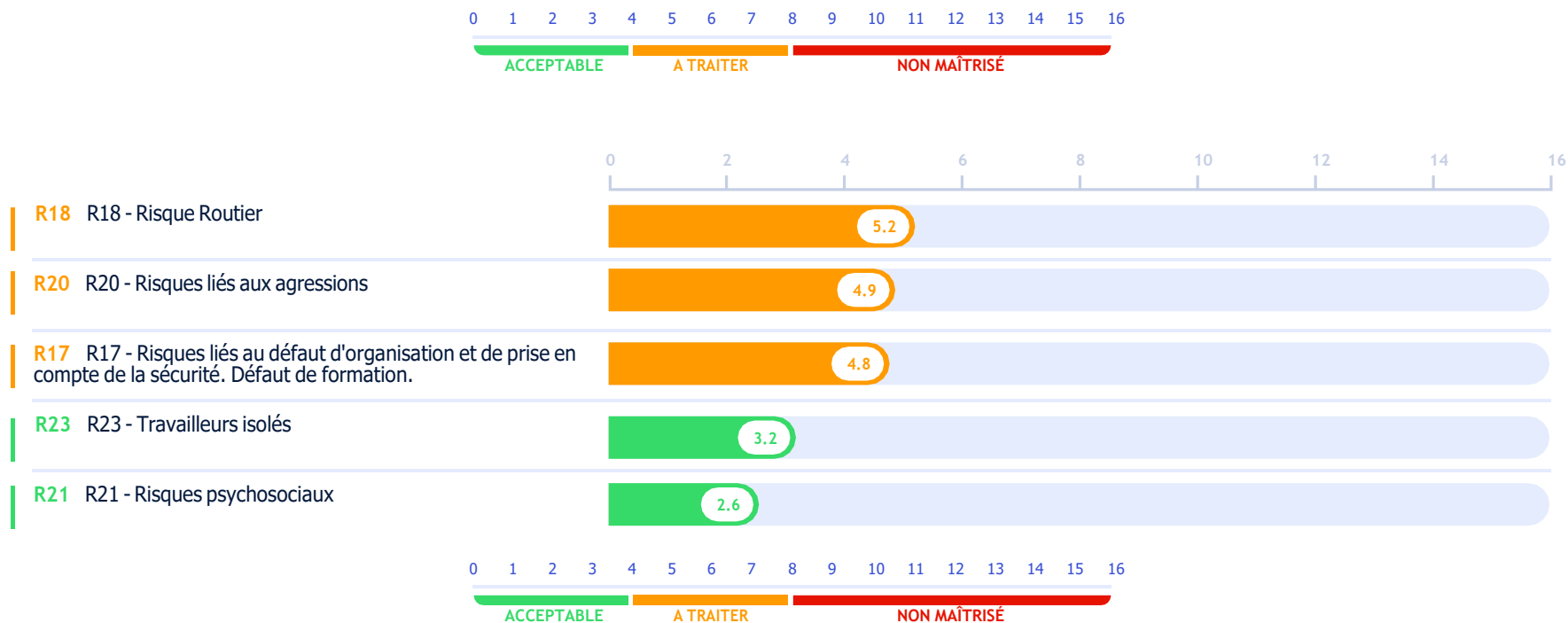
Actions retenues

Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------------|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Formation des psychologues à l'anticipation et à la gestion de situations conflictuelles. | | Non renseigné | 01/01/2026 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Organisation des réunions de service pour que le psychologue puisse y participer. | | Non renseigné | 01/12/2026 |

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement social



Unité de travail : Activité d'accompagnement social

RISQUE: R18 - Risque Routier

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées, éloignées les uns des autres. | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements. | FORMATION |
| | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus. | FORMATION |

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié est victime d'une agression verbale ou physique. | Formation des salariés à la prévention et à la gestion de situations conflictuelles. | FORMATION |
| | Mise en place d'un dialogue systématique après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans l'ensemble des démarches qu'ils pourraient être amenés à engager. | FORMATION |
| Le salarié prend en charge des personnes accompagnées, de différentes nationalités. | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | FORMATION |

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne. | Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure. | FORMATION |
| | Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner. | FORMATION |
| | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. | ORGANISATION |

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié intervient dans un endroit isolé. | Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif. | EQUIPEMENT |

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est contraint par des problèmes de temps. | Attribution aux salariés d'une latitude suffisante dans la gestion de leurs activités, afin qu'ils les planifient et qu'ils les hiérarchisent pour ne pas avoir à les traiter en urgence. | MANAGEMENT |

| | | |
|--|--|--------------|
| | Anticipation des contraintes le plus en amont possible, pour qu'ils puissent les réguler. | MANAGEMENT |
| Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées, éloignées les uns des autres. | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements. | FORMATION |
| | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus. | FORMATION |
| Le salarié a une amplitude de travail importante. | Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin. | ORGANISATION |
| Le salarié est soumis à des situations complexes. | Organisation de réunions d'équipe pour évoquer l'ensemble des situations. | FORMATION |
| | Mise en place d'échanges informels. | FORMATION |
| Le salarié souhaite partager sur ses activités. | Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. | ORGANISATION |
| Le salarié gère seul des dossiers particulièrement complexes. | Organisation du soutien et de l'accompagnement des salariés par leurs responsables, lorsqu'ils connaissent des périodes de doute liées aux difficultés à faire aboutir leurs dossiers. | ORGANISATION |
| | Encouragement à s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire. | ORGANISATION |
| | Formation des salariés pour qu'ils puissent développer leurs connaissances et acquérir d'autres compétences, utiles pour leur travail. | ORGANISATION |
| Le salarié accompagne une personne étrangère | Organisation de sensibilisations sur les interactions culturelles des personnes accompagnées. | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite partager avec ses collègues sur ses activités. | Mise en place de groupes d'analyse de la pratique professionnelle. | ORGANISATION |

Organisation de temps d'échange en équipe pluridisciplinaire.

ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement social

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R18 R18 - Risque Routier | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements. | | Non renseigné | 01/07/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Mise à disposition par la branche, d'une plateforme d'écoute psychologique au 0 805 230 443. | | Non renseigné | 31/12/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | | Non renseigné | 01/01/2026 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus | | Non renseigné | 01/07/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin. | | Non renseigné | 26/06/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Formation des salariés à la gestion de situations à forte charge émotionnelle. | | Non renseigné | 30/09/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise en place d'échanges informels. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accueil



Unité de travail : Activité d'accueil

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié accueille une personne agressive. | Mise en place d'un système d'alerte permettant aux salariés de bénéficier du soutien d'un collègue. | ORGANISATION |

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié accueille une personne mécontente qui formule une réclamation. | Formation des salariés en charge de l'accueil à la gestion des situations conflictuelles. | CONTRÔLE |
| De nombreuses personnes se présentent à la même heure. | Mise en place d'une procédure permettant de gérer les afflux de personnes. Sollicitation, si nécessaire, de personnel en renfort pour l'accueil afin de limiter l'attente. | ORGANISATION |
| Le salarié assure la sécurité de la structure. | Sécurisation de l'ensemble des accès à l'établissement, hormis celui placé sous la surveillance des salariés. | SECURISATION |

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille dans la zone d'accueil. | Favorisation, à chaque fois que cela est possible, de l'éclairage naturel. | EQUIPEMENT |
| | Mise en place d'un nombre d'éclairages adapté pour éclairer correctement les postes de travail des chargés d'accueil (environ 250 lux). | EQUIPEMENT |
| | Utilisation, si nécessaire, d'une lumière d'appoint. | EQUIPEMENT |

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Une personne se présente sans rdv. | Mise à disposition des salariés de toutes les listes à jour des convocations et rendez-vous divers prévus. | ORGANISATION |
| | Incitation des salariés à solliciter directement leurs collègues pour identifier les solutions et régulariser les situations. | ORGANISATION |
| Le salarié reçoit une personne ayant des difficultés d'élocution. | Identification, en amont, des situations pouvant concerner des personnes accompagnées parlant peu le français, pour prévoir un accueil spécifique. | ORGANISATION |

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'accueil

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------------|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Lors de la conception et l'aménagement du poste d'accueil, prise en compte du risque d'éventuelles agressions. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Mise en place d'une procédure pour les aider dans la gestion des situations les plus difficiles et éviter les agressions. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise en place d'une procédure interne pour aider les salariés à la gestion des situations complexes. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Sécurisation de l'ensemble des accès à l'établissement, hormis celui placé sous la surveillance des salariés. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Formation analyse de la pratique | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Formation gestion des conflits | | Non renseigné | 26/03/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied | Désencombrement des espaces derrière la banque d'accueil, pour faciliter la circulation des salariés et éviter les chutes et les chocs. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Formation SST | | Non renseigné | 26/03/2024 |

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'administration



Unité de travail : Activité d'administration

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié doit interrompre son activité pour traiter une demande urgente. | Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité. | MANAGEMENT |
| Le salarié est confronté à des situations de travail inattendues. | Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter. | ORGANISATION |

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié range et archive des dossiers. | Mise à disposition de rangements en nombre suffisant et réalisation régulière de l'archivage. | EQUIPEMENT |

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'administration

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'animation



Unité de travail : Activité d'animation

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| L'animateur prend en charge des personnes accompagnées de différentes nationalités. | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | FORMATION |

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| L'animateur a la charge de la population accompagnée lors de l'activité. | Rédaction, dans la fiche de fonction des animateurs, d'une description claire des missions et des responsabilités associées à ces missions. | ORGANISATION |
| L'animateur formalise un projet d'animation. | Formation des animateurs aux écrits professionnels. Aide, si nécessaire, à la rédaction de leurs écrits. | FORMATION |

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|---------------------|
| <p>L'animateur a la charge de la population accompagnée lors de l'activité.</p> | <p>Rédaction, dans la fiche de fonction des animateurs, d'une description claire des missions et des responsabilités associées à ces missions.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>L'animateur formalise un projet d'animation.</p> | <p>Formation des animateurs aux écrits professionnels. Aide, si nécessaire, à la rédaction de leurs écrits.</p> | <p>FORMATION</p> |
| <p>L'animateur est confronté à une situation d'urgence vitale concernant une personne accompagnée.</p> | <p>Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>L'animateur souhaite partager avec ses collègues sur ses activités.</p> | <p>Organisation de temps d'échanges réguliers entre les animateurs afin qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques professionnelles.</p> | <p>ORGANISATION</p> |

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'animation

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------------|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R20 R20 - Risques liés aux agressions | Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés. | | Non renseigné | 31/12/2025 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Rédaction, dans la fiche de fonction des animateurs, d'une description claire des missions et des responsabilités associées à ces missions. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Nous n'avons pas d'animateur en Maison Relais | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité de conduite



Unité de travail : Activité de conduite

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise. | Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses...) et adaptés aux besoins de la structure. | EQUIPEMENT |
| Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise. | Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant... | ORGANISATION |

RISQUE: R18 - Risque Routier

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié circule par tous les temps. | Mise en place d'équipements adaptés sur les véhicules de service : kit téléphonique bluetooth, supports de smartphones / GPS au pare-brise et pneus adaptés aux conditions météorologiques particulières. | EQUIPEMENT |
| Le salarié vérifie la pression des pneus du véhicule. | Mise en place d'une procédure permettant de signaler et traiter les dysfonctionnements sur les véhicules mis à disposition. | ORGANISATION |
| | Encouragement à signaler toute anomalie ou tout dysfonctionnement du véhicule (fiche d'observations, demande d'intervention...). | ORGANISATION |
| Le salarié conduit longtemps et souvent. | Sensibilisation des salariés sur l'importance d'une alimentation équilibrée et d'un sommeil récupérateur pour garder une vigilance au volant. | FORMATION |
| | Organisation d'un temps suffisant pour déjeuner. | FORMATION |

| | | |
|--|---|--------------|
| | Prise de pauses lorsque les salariés conduisent sur de longues distances. | FORMATION |
| Un salarié conduit le véhicule de service au garage pour une vidange. | Mise en place, d'une procédure pour l'entretien et le contrôle régulier des véhicules par un professionnel. | ENTRETIEN |
| Un salarié récupère les clés du véhicule de service. | A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire. | CONTRÔLE |
| Un salarié utilise son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels. | Contrôle des assurances et des contrôles techniques des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels (pour les salariés eux-mêmes et les personnes transportées). Prise en charge possible de l'assurance à titre professionnel, par l'employeur. | CONTRÔLE |
| Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation. | Sensibilisation des salariés au risque routier. | FORMATION |
| | Application des principes d'un bon comportement de conduite au volant d'un véhicule transportant des personnes accompagnées. | FORMATION |
| | Contrôle du bon équipement et du bon entretien du véhicule. | FORMATION |
| Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation. | Mise en place des mesures de sécurité à respecter lorsque les salariés sont au volant : hygiène et rangement du véhicule, vigilance, attention... | SECURISATION |

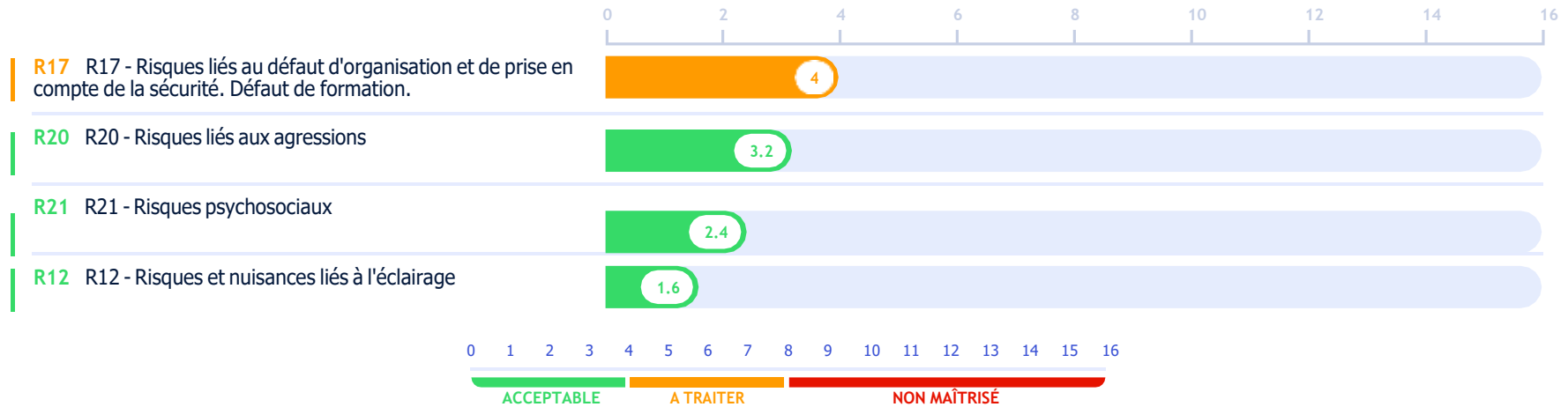
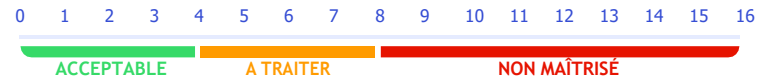
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de conduite

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses...) et adaptés aux besoins de la structure. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 26/03/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant... | | Non renseigné | 26/03/2024 |

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'encadrement



Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

L'encadrant reçoit un membre de son équipe en difficulté dans l'exercice de son travail.

Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.

FORMATION

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Le salarié doit gérer une situation conflictuelle dans son équipe.

Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.

FORMATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

ORGANISATION

Le salarié est en contact avec des personnes extérieures à la structure.

Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.

ORGANISATION

| | | |
|---|---|--------------|
| Le salarié fait face à une période de sur-activité. | Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance. | ORGANISATION |
| Le salarié participe à l'astreinte. | Transmission du planning d'astreinte le plus à l'avance possible, pour favoriser l'équilibre vie privée et vie professionnelle. | ORGANISATION |
| Le salarié est interpellé par son équipe sur les changements à venir dans l'établissement. | Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister. | MANAGEMENT |
| Le salarié a une amplitude de travail importante. | Mise à disposition des encadrants d'une autonomie suffisante pour organiser et hiérarchiser leurs activités, afin de les réaliser dans le cadre de leurs horaires de travail. Evaluation régulière de leur charge de travail. Réalisation des ajustements si nécessaire. Mise en place des délégations de tâches et des procédures pour assurer leur responsabilité opérationnelle. | ORGANISATION |
| Une situation se présente en dehors des horaires habituels. | Mise à disposition des encadrants, des documents, des outils et des délégations pour répondre aux situations rencontrées lors des astreintes et des gardes. | ORGANISATION |
| Le salarié est en contact avec la population accueillie. | Mise en place de formations des encadrants à la spécificité de la population prise en charge (troubles du comportement, handicaps physiques, maladies chroniques...). | FORMATION |

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure. | Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...). | ORGANISATION |

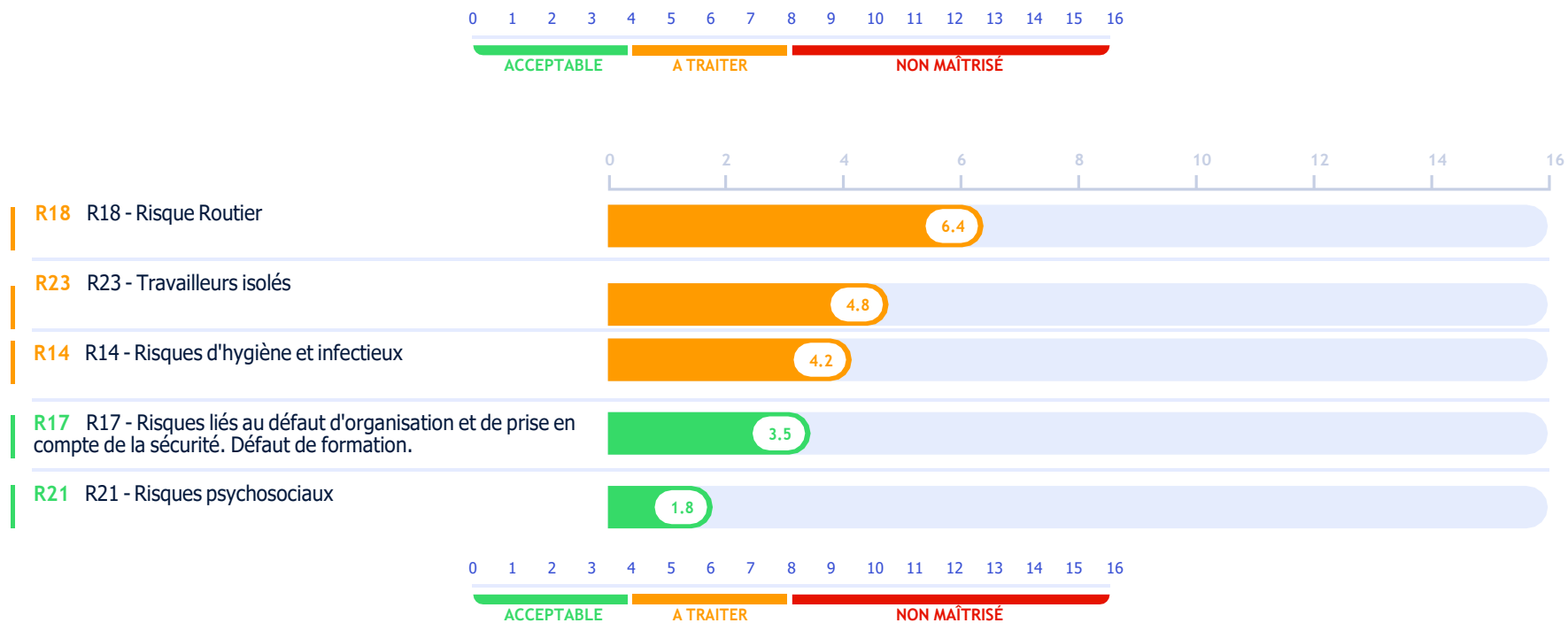
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'encadrement

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation. | Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles. | | Non renseigné | 26/06/2024 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise en place d'une organisation, de délégations et de procédures pour assurer la gestion de l'établissement en l'absence du responsable. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Désignation d'un encadrant d'astreinte. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Organisation de réunions régulières et systématiques. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'intervention à domicile



Unité de travail : Activité d'intervention à domicile

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié se rend chez une personne accompagnée. | Sensibilisation du professionnel au risque lié au manque d'hygiène chez la personne accompagnée. Information sur les précautions élémentaires à prendre. | FORMATION |

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié se rend chez une personne accompagnée. | Organisation des visites avec les renseignements sur l'environnement de la personne accompagnée (adresse précise, code porte, animaux, gardien, ascenseur, etc...). | ORGANISATION |
| Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence. | Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure. | ORGANISATION |

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|---------------------|
| <p>La personne accompagnée est agressive.</p> | <p>Partage des informations sur les personnes accompagnées au sein de l'équipe et avec les partenaires, notamment dans le cas d'un changement de comportement. Soutien managérial. Accompagnement proposé en cas d'agression (psychologique, dépôt de plainte).</p> | <p>FORMATION</p> |
| <p>Le salarié a une amplitude de travail importante.</p> | <p>Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Le salarié accompagne une personne étrangère.</p> | <p>Organisation de sensibilisations sur les interactions culturelles des personnes accompagnées.</p> | <p>ORGANISATION</p> |

PLAN D'ACTION

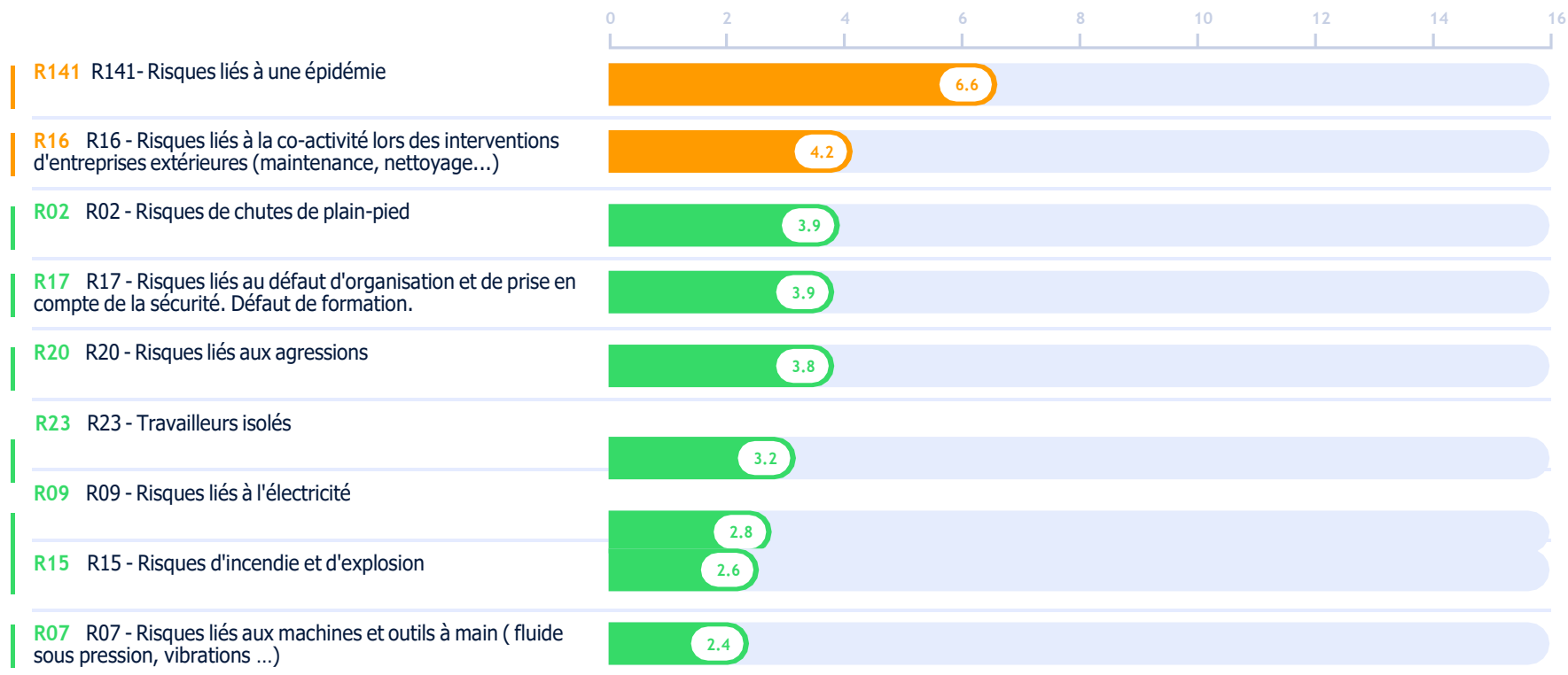
Actions retenues Unité de travail : Activité d'intervention à domicile

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R18 R18 - Risque Routier | Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R18 R18 - Risque Routier | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R23 R23 - Travailleurs isolés | Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un moyen de communication opérationnel, lorsqu'ils travaillent de façon isolée. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R23 R23 - Travailleurs isolés | Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux | Sensibilisation du professionnel au risque lié au manque d'hygiène chez la personne accompagnée. Information sur les précautions élémentaires à prendre. | | Non renseigné | 26/03/2024 |
| R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux | Fourniture de masques et de gel en période d'épidémie contagieuse. | | Non renseigné | 26/03/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---------------------------------|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Mise en place de binômes pour faire face aux situations difficiles prévisibles (ex : fin de vie, agressivité,...). | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Partage des informations sur les personnes accompagnées au sein de l'équipe et avec les partenaires, notamment dans le cas d'un changement de comportement. Soutien managérial. Accompagnement proposé en cas d'agression (psychologique, dépôt de plainte). | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |
| R21 R21 - Risques psychosociaux | Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariées d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 01/12/2026 |

Hierarchie des risques

Unité de travail : Risques généraux communs



| | | |
|------------|---|--------------|
| R06 | R06- Risques liés aux circulations dans l'entreprise | 2.3 |
| R14 | R14 - Risques d'hygiène et infectieux | 2.3 |
| R19 | R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants | 2.1 |
| R13 | R13 - Risques liés aux écrans | 2 |
| R01 | R01 - Risques de chutes de hauteur | 1.7 |
| R18 | R18 - Risque Routier | 1.5 |
| R12 | R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage | 1.2 |
| R10 | R10 - Risques liés aux ambiances thermiques | 1.2 |
| R05 | R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets | NON CONCERNÉ |



Unité de travail : Risques généraux communs

RISQUE: R141- Risques liés à une épidémie

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est au contact de la famille d'un bénéficiaire lors d'une épidémie. | Sensibilisation des salariés au risque infectieux et notamment au risque d'épidémie, à son mode de contamination et à ses conséquences collectives et individuelles. | FORMATION |
| | Mise à disposition des salariés des règles et les moyens de prévention et de protection adaptés, notamment en cas d'épidémie. | FORMATION |
| Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié. | Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure. | ENTRETIEN |
| Le salarié est en contact avec un public sensible. | Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place. | FORMATION |
| Le salarié manipule des matériels, du courrier... venant de l'extérieur ou qui lui ont été transmis par un collègue. | Mise à disposition en permanence dans les locaux sanitaires, de savon, serviettes jetables ou sèche-mains. | ORGANISATION |
| | Mise à disposition, sur les postes de travail, de bouteilles de gel hydroalcoolique. | ORGANISATION |
| | Mise à disposition de désinfectant ménager pour les surfaces et matériels. | ORGANISATION |

| | | |
|--|---|--------------|
| | Equipement des véhicules avec des bouteilles de gel hydroalcoolique ou, à défaut, d'une bonbonne d'eau avec un robinet et du savon liquide. | ORGANISATION |
| Le salarié est en contact avec des agents infectieux. | Mise en application des protocoles et gestes barrière. | ORGANISATION |

RISQUE: R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Une entreprise extérieure intervient dans la structure. | Sécurisation et balisage des zones d'intervention des entreprises extérieures pouvant engendrer des risques pour les salariés. Contrôle du respect de ces zones par les salariés. | SECURISATION |
| Une entreprise extérieure intervient dans la structure. | Réalisation d'une analyse des risques avant toute intervention de courte durée d'entreprises extérieures ou de travaux. Mise en place de mesures de sécurité avec l'entreprise Protocole de gestion des risques liés à la co-activité . | SECURISATION |

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un salarié circule sur le parking, glissant à cause des conditions météorologiques. | Mise en place d'une procédure concernant le nettoyage des allées piétonnes, en cas de neige ou de verglas ou d'accumulation de feuilles. Mise en place immédiate. | ENTRETIEN |
| Le salarié se déplace au sein de la structure. | Balisage des zones humides après nettoyage. | ENTRETIEN |
| Le salarié se déplace au sein de la structure. | Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence. | EQUIPEMENT |

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|----------------------|----------------------|----------------|
|----------------------|----------------------|----------------|

| | | |
|---|---|--------------|
| Le salarié se blesse et a besoin d'aide. | Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés. | ENTRETIEN |
| Le salarié bénéficie d'une formation hygiène de vie. | Organisation de la venue du service de santé au travail, pour faire une information aux salariés sur les problématiques de santé au travail et notamment sur les addictions. | ORGANISATION |
| Le salarié bénéficie d'une formation. | Lors de l'intégration des nouveaux salariés, organisation d'une formation à la sécurité et aux règles de sécurité dans la structure. | FORMATION |
| Le salarié bénéficie d'une formation. | Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation. | ORGANISATION |
| Le salarié a accès à l'affichage obligatoire. | Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement. | ORGANISATION |
| Les salariés sont souvent absents. | Réalisation d'une analyse des accidents du travail avec un responsable et les instances compétentes (CSE, commission santé sécurité...). | ORGANISATION |
| Les salariés sont souvent absents. | Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC... | ORGANISATION |
| Un salarié sur un poste à risque particulier doit passer sa visite médicale obligatoire. | Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique). | ORGANISATION |
| | Organisation des convocations avec le service de santé au travail. | ORGANISATION |
| Un salarié accompagne un résident en dehors de la structure. | Définition d'une procédure reprenant les règles et responsabilités des salariés en cas d'accompagnement d'un bénéficiaire en dehors de l'établissement. Contrôle de l'application de celle-ci à chaque sortie par le salarié. | ORGANISATION |

| | | |
|--|---|---------------------|
| <p>Un salarié est désigné comme référent sécurité.</p> | <p>Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "référent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail. A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>La structure applique les consignes de sécurité.</p> | <p>Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations...</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Le salarié intervient auprès d'une personne victime d'un malaise.</p> | <p>Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.</p> | <p>FORMATION</p> |
| <p>Le manager souhaite joindre un salarié en télétravail.</p> | <p>Les observations lors de la mise en place du télétravail montrent que les salariés ont tendance à augmenter la durée de leur travail. Sensibilisation sur ce point précis.</p> | <p>FORMATION</p> |
| <p>Un salarié fait part de son sentiment d'isolement.</p> | <p>Il appartient à l'employeur de s'organiser pour que le salarié garde le lien avec l'entreprise et ses collègues. Une alternance jours de télétravail et jours de présence dans les locaux de l'entreprise est mise en place. En cas de confinement total ce n'est plus possible. Le cas a été prévu et les mesures prises.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Un salarié se plaint de recevoir des messages de plus en plus agressifs.</p> | <p>Mise en place d'une sensibilisation à propos des possibles mauvaises interprétations des écrits.</p> | <p>FORMATION</p> |

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec des visiteurs. | Formation des salariés les plus exposés à la gestion des situations sensibles. | SECURISATION |
| | Enregistrement des incidents survenus dans le registre dédié. | SECURISATION |
| Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec la population accueillie. | Mise en place de formations à la prise en charge de publics spécifiques. | ORGANISATION |
| | Mise en place de mesures de prévention pour accompagner les salariés en cas d'agression. | ORGANISATION |

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié travaille seul le soir tard ou dans un bâtiment éloigné. | Sensibilisation des salariés au risque lié au travail isolé. Vérification de la possibilité de téléphoner en cas d'urgence. Le cas échéant, organisation d'un système permettant d'alerter, de situer le travailleur isolé et d'intervenir dans les plus brefs délais. | FORMATION |

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié manipule des matériels électriques filaires. | Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état. | SECURISATION |
| Le salarié manipule des matériels électriques. | Information des salariés sur le risque électrique. | FORMATION |

RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Vérification de la réalisation des deux exercices d'évacuation annuels prévus par le Code du travail. La sécurité des usagers des structures dépend de la bonne réaction des salariés et donc de leur formation. | CONTRÔLE |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Équipement de l'établissement avec un nombre suffisant d'extincteurs, conformément à la réglementation ERP. Identification correcte. | EQUIPEMENT |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Mise en conformité des escaliers avec la réglementation applicable dans l'établissement. | EQUIPEMENT |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés. | ORGANISATION |
| La commission de sécurité ERP demande une révision des cheminements d'évacuation. | Traitement systématique et rapide des remarques des contrôles de la commission sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP). | EQUIPEMENT |

| | | |
|---|--|--------------|
| La bouilloire d'un salarié est restée allumée toute la nuit. | Mise en place d'une consigne pour limiter la présence dans la structure, d'équipements électriques non contrôlés et non sécurisés. | ORGANISATION |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu. | FORMATION |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Formation des salariés à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours. Mise en place de formations de recyclage pour les salariés précédemment formés. | FORMATION |
| Un départ de feu intervient dans la structure. | Installation d'emplacements réservés aux fumeurs, conformément à la réglementation et identification claire. Contrôle du respect des zones fumeurs. | ORGANISATION |

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié utilise une plaque électrique pour faire chauffer de l'eau. | Remplacement systématique en cas de détérioration. | CONTRÔLE |

RISQUE: R06- Risques liés aux circulations dans l'entreprise

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié se déplace sur des voies de circulation dans l'enceinte de l'établissement (voies d'accès, parking...). | Identification visible, dans le parking, des zones et des sens de circulation des véhicules à l'aide d'un marquage au sol. | SECURISATION |
| Le salarié se déplace sur des voies de circulation au sein de la structure. | Identification correcte des zones de stationnement à l'aide d'un marquage au sol. | SECURISATION |
| Un véhicule de livraison arrive dans l'établissement. | Identification claire du cheminement des véhicules de livraison vers la zone de livraison et de la zone de livraison elle-même. | SECURISATION |

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un salarié est sensible aux acariens. | Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés. | ENTRETIEN |
| Un salarié prend son repas sur place. | Entretien et nettoyage quotidien du local disponible pour les salariés qui déjeunent sur place, par le personnel d'entretien. | ENTRETIEN |
| Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié. | Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés. | ORGANISATION |
| Le salarié est en contact avec des agents infectieux. | Pour les salariés qui ne sont pas obligés de porter des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle, l'employeur peut mettre à leur disposition, en lieu et place de vestiaires collectifs, un meuble de rangement sécurisé, dédié à leurs effets personnels, placé à proximité de leur poste de travail (CT Article R4228-2). | EQUIPEMENT |

RISQUE: R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|--|----------------|
| Le salarié utilise des outils numériques. | Installation des bornes wifi en hauteur et le plus loin possible des postes de travail. Si besoin, réalisation, par une personne compétente, de l'évaluation des valeurs d'exposition. Mise en place des actions correctrices si les seuils définis par le code du travail sont atteints (voir INRS ED4207 rubrique pilotage). | SECURISATION |

RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Le salarié travaille devant son ordinateur. | Installation des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements. | SECURISATION |
| Le salarié travaille devant son ordinateur. | Formation des salariés au risque lié au travail sur écran afin qu'ils règlent confortablement leur poste de travail : hauteur du siège, hauteur de l'écran, aménagement et rangement du bureau... | FORMATION |
| Le salarié travaille assis à son bureau. | Mise à disposition de sièges réglables en hauteur et inclinaison et adaptés à la morphologie (taille et poids) de chaque salarié. | EQUIPEMENT |

RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.). | Éclairage suffisant des escaliers. | ENTRETIEN |
| Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.). | Installation d'au moins une rampe pour éviter les chutes. Sensibilisation des salariés à la nécessité de tenir la rampe dans les escaliers. | EQUIPEMENT |
| Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.). | Installation de nez de marches antidérapants. | ENTRETIEN |

RISQUE: R18 - Risque Routier

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié circule sur la voie publique. | Sensibilisation des salariés au risque d'accident pendant le trajet en transports en commun. | FORMATION |
| Le salarié circule sur la voie publique. | Sensibilisation des salariés aux risques de la route sur le trajet domicile-travail. | FORMATION |

| | | |
|--|--|---------------------|
| <p>Le salarié se déplace pour effectuer une mission dans le cadre de son travail.</p> | <p>Mise en place de sensibilisations au risque routier en mission, par exemple mettre en place une charte des bons comportements au volant.</p> | <p>FORMATION</p> |
| <p>Le salarié accompagne en voiture un bénéficiaire.</p> | <p>Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail.</p> | <p>CONTRÔLE</p> |
| <p>Le salarié se rend à une réunion d'une instance départementale avec la voiture de service.</p> | <p>Sensibilisation des salariés sur la nécessité de bien entretenir le véhicule mis à sa disposition.</p> | <p>FORMATION</p> |
| | <p>Vérification régulière, par l'intéressé, de l'état et de la conformité des équipements (système de sécurité, matériels nécessaires en cas de panne ou d'accident, ceinture de sécurité, équipement d'hiver...), ainsi que du bon état de marche du véhicule (carnet d'entretien à jour, système de freinage, pneumatiques en bon état et adaptés à l'utilisation prévue).</p> | <p>FORMATION</p> |
| <p>L'activité du salarié comprend de nombreux trajets en voiture.</p> | <p>Organisation des déplacements pour réduire le nombre de déplacements en voiture et pour diminuer les temps de trajet.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| | <p>Mise à disposition d'un véhicule conforme et adapté aux trajets.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.</p> | <p>Sensibilisation des salariés aux risques liés aux addictions et à la prise d'alcool ou de substances illicites au volant. Rappel des règles et de la loi.</p> | <p>FORMATION</p> |

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|-------------------|
| <p>Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).</p> | <p>Éclairage suffisant des escaliers.</p> | <p>ENTRETIEN</p> |
| <p>Le salarié se déplace au sein de la structure.</p> | <p>Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.</p> | <p>EQUIPEMENT</p> |
| <p>L'éclairage des locaux n'est pas adapté à l'activité réalisée par le salarié.</p> | <p>Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux.minimum).</p> | <p>EQUIPEMENT</p> |

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un salarié travaille dans un local avec une ventilation mécanique. | Contrôle et entretien annuel des systèmes de ventilation pour qu'ils restent conformes aux caractéristiques de fonctionnement définies lors de leur installation (voir Code du Travail R4222-1 à R4222-17 et rubrique pilotage). Contrôle et remise en état après chaque signalement. | CONTRÔLE |
| Le salarié est exposé à des températures inférieures aux températures habituelles. | Mise en place dans les locaux d'un système de chauffage adapté aux tâches effectuées : activité physique réduite, moyenne, intense (Entre 15 et 24 degrés) (voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15). | EQUIPEMENT |
| | Mise en place de radiateurs d'appoint homologués NF, si nécessaire. | EQUIPEMENT |
| Le salarié est exposé à des températures excessives supérieures aux températures habituelles. | Adaptation de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs : lieux de pause climatisés, zones ventilées, fourniture d'eau. (Voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15). | ORGANISATION |

PLAN D'ACTION

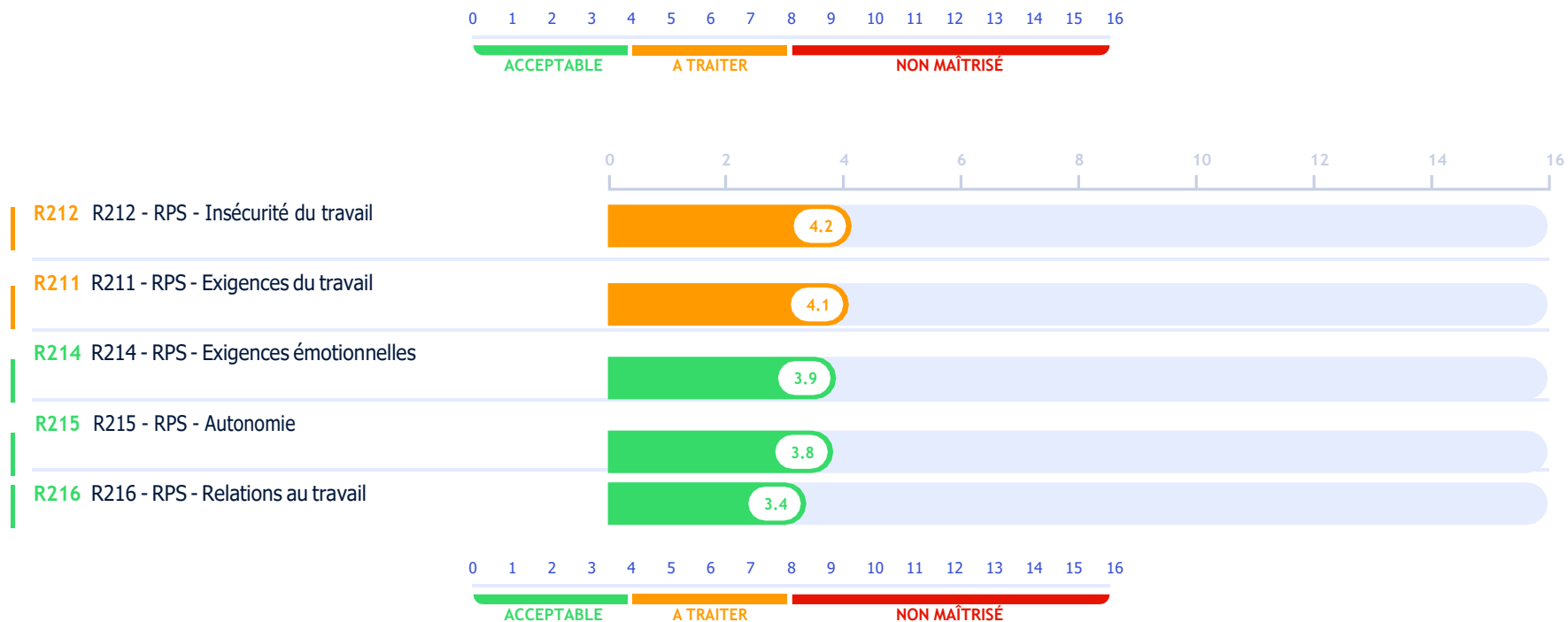
Actions retenues Unité de travail : Risques généraux communs

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R141 R141- Risques liés à une épidémie | Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure. | | Non renseigné | 26/06/2024 |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie | Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place. | | Non renseigné | 26/03/2026 |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie | Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure. | | Non renseigné | 26/06/2026 |
| R141 R141- Risques liés à une épidémie | Sensibilisation des salariés au risque infectieux et notamment au risque d'épidémie, à son mode de contamination et à ses conséquences collectives et individuelles. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 26/06/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R141 R141- Risques liés à une épidémie | Mise en application des protocoles et gestes barrière. | s.claude@apsi.fr | 0,00 € TTC | 26/06/2024 |
| R16 R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...) | Sécurisation et balisage des zones d'intervention des entreprises extérieures pouvant engendrer des risques pour les salariés. Contrôle du respect de ces zones par les salariés. | | Non renseigné | 01/07/2024 |

Hierarchie des risques

Unité de travail : Risques psychosociaux communs



Unité de travail : Risques psychosociaux communs

RISQUE: R212 - RPS - Insécurité du travail

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un salarié exprime à sa hiérarchie une crainte sur l'évolution de son emploi. | Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles. | FORMATION |
| Un salarié est en risque d'inaptitude | Travail avec le service de santé au travail (SPSTI) sur la prévention de la désinsertion (analyse de poste, entretien de pré-reprise...). | ORGANISATION |

RISQUE: R211 - RPS - Exigences du travail

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|---|---|----------------|
| Un salarié a besoin d'un renseignement, une aide. | Mise à disposition des salariés du projet de service et du projet d'établissement. | MANAGEMENT |
| | Organisation de l'accueil et du parcours d'intégration des nouveaux salariés. | MANAGEMENT |
| | Mise en place d'un organigramme. | MANAGEMENT |
| Le salarié souhaite savoir quand et comment la charge de travail est évaluée. | Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels. | FORMATION |
| Le salarié travaille avec des missions définies. | Rédaction et communication des fiches de poste à chaque salarié. | MANAGEMENT |

Un nouveau salarié est embauché.

Accompagnement des nouveaux salariés par un tutorat pédagogique associant professionnalisation et expérience.

FORMATION

| | | |
|--|---|----------------------|
| <p>Le salarié a des horaires atypiques ou irréguliers.</p> | <p>Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée.</p> | <p>ENVIRONNEMENT</p> |
| <p>Le salarié absent pour une durée prolongée est remplacé.</p> | <p>Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Un salarié doit être remplacé en urgence.</p> | <p>Mise en place d'une organisation permettant le remplacement impromptu d'un salarié absent.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| | <p>Organisation des plannings en concertation avec les salariés pour permettre des conditions de remplacement interne.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Le salarié demande une modification temporaire de son activité et / ou de son emploi du temps pour des raisons personnelles.</p> | <p>Anticipation des demandes de modification de planning et de l'organisation du travail des salariés, en cas d'imprévu personnel.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Le salarié demande à réaliser une formation pour accroître ses compétences.</p> | <p>Identification des besoins de formation du personnel lors des entretiens professionnels.</p> | <p>FORMATION</p> |
| | <p>Analyse des demandes de formations faites par les salariés.</p> | <p>FORMATION</p> |
| | <p>Information des salariés sur l'accès aux formations, en fonction des besoins de l'activité.</p> | <p>FORMATION</p> |
| <p>Le salarié utilise un nouveau dispositif digital.</p> | <p>Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.</p> | <p>ORGANISATION</p> |

| | | |
|---|--|---------------------|
| <p>Un salarié constate un dysfonctionnement réel ou potentiel.</p> | <p>Mise en place d'une procédure permettant d'être attentif et de recueillir les signalements des anomalies et dysfonctionnements dans le cadre d'une amélioration continue.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Un salarié réalise une mission dans une contrainte de temps inadéquate.</p> | <p>Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |
| <p>Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire et adapté pour réaliser son activité.</p> | <p>Analyse des besoins des salariés pour réaliser les missions qui leur sont confiées.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |
| | <p>Mise à disposition des salariés, de ressources et moyens pour réaliser les missions qui leur sont confiées.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |
| <p>Le salarié remplace un collègue absent.</p> | <p>Identification des compétences / diplômes / qualifications requis des salariés, hors de leur cœur de métier. Utilisation de ces compétences / diplômes / qualifications lors du remplacement d'un salarié absent.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |
| <p>Une augmentation des absences est observée.</p> | <p>Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes . Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Une réflexion globale sur la prévention des RPS est envisagée / actualisée dans la structure.</p> | <p>Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité...) voir fiche dans la fonction "pilotage" de G2P.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |

RISQUE: R214 - RPS - Exigences émotionnelles

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié est confronté à un public sensible. | Formation des salariés à la gestion des situations sensibles pour apprendre à gérer les conflits. | FORMATION |
| | Mise en place d'une procédure interne pour accompagner les salariés victimes d'une agression. Mise en place d'un entretien systématique avec les salariés concernés, par le manager de proximité, dans le but d'apporter un soutien psychologique. | FORMATION |
| Un salarié est menacé par un usager en dehors de son travail. | Information des salariés sur la nécessité de signaler toute menace ou agression, en lien avec leur activité professionnelle, en dehors de leur travail. Mise en place d'un suivi de ces événements. Mise en oeuvre des actions de soutien qui en découlent et accompagnement dans les démarches. | FORMATION |
| Le salarié est exposé dans son travail à une charge émotionnelle intense. | Mise en place d'une procédure pour accompagner spécifiquement les salariés exposés à une charge émotionnelle intense dans une approche préventive et curative. Mise en place d'un dialogue avec l'encadrement de proximité. | ORGANISATION |
| Le salarié est confronté à une situation grave, à gérer dans l'urgence. | Mise en place et communication aux salariés, des procédures pour faire face à tous les types de situations. | FORMATION |
| | Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice). | FORMATION |
| Un salarié se dit victime de harcèlement. | Mise en place d'une procédure et d'une organisation pour la prise en charge des salariés subissant un harcèlement dans l'établissement. | ORGANISATION |
| Un salarié veut savoir qui est le référent harcèlement. | Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur. | ORGANISATION |

RISQUE: R215 - RPS - Autonomie

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|---|----------------|
| Le salarié doit souvent interrompre son activité. | Mise en place, pour les salariés, d'une marge d'autonomie pour gérer leurs missions dans le respect du cadre fixé par l'encadrement de proximité. | ORGANISATION |
| | Favorisation des échanges sur l'organisation du travail et clarification éventuelle des priorités avec l'encadrement. | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite s'isoler pour réaliser une activité exigeant de la concentration. | Planification, par les salariés, de leur activité et de leurs rendez-vous pour ne pas qu'ils soient interrompus dans leur travail. | ORGANISATION |
| | Possibilité pour un salarié de s'isoler et / ou de ne pas être dérangé. | ORGANISATION |

RISQUE: R216 - RPS - Relations au travail

| SITUATION DE TRAVAIL | MESURE DE PRÉVENTION | TYPE DE MESURE |
|--|--|----------------|
| Le salarié travaille dans une équipe et / ou participe à un projet. | Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel. | MANAGEMENT |
| Un salarié est mis en difficulté par une surcharge de travail. | Renforcement du travail collaboratif et de l'esprit d'entraide entre les salariés, en particulier dans les cas de demandes importantes et imprévues. | ORGANISATION |
| Le salarié souhaite s'investir dans les projets d'établissement. | Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement. | MANAGEMENT |

| | | |
|--|---|---------------------|
| <p>Le salarié souhaite évoluer dans la structure.</p> | <p>Communication avec les salariés sur les évolutions possibles dans le cadre de leur fonction au sein de la structure.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |
| | <p>Organisation des entretiens professionnels.</p> | <p>MANAGEMENT</p> |
| <p>Un salarié est en conflit avec un autre.</p> | <p>Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail).</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>Un salarié participe à la réunion annuelle.</p> | <p>Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction.</p> | <p>ORGANISATION</p> |
| <p>un salarié s'interroge sur sa mission.</p> | <p>Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.</p> | <p>ORGANISATION</p> |

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Risques psychosociaux communs

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|---|---|----------------------|---------------|-----------------------|
| R212 R212 - RPS - Insécurité du travail | Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles. | | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R212 R212 - RPS - Insécurité du travail | Mise en place d'un référent handicap. | | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels. | | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Mise en cohérence et adaptation du travail demandé, avec les activités définies dans la fiche de poste. | | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Mise en place pour les salariés d'un temps d'accueil pour expliquer le fonctionnement de l'établissement. | | Non renseigné | 26/04/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée. | | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement. | | Non renseigné | 31/12/2025 |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Prévoir, lors des réunions d'équipe, un temps d'échange sur les dysfonctionnements éventuels. | | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R211 R211 - RPS - Exigences du travail | Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission. | | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R216 R216 - RPS - Relations au travail | Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel. | s.claude@apsi.fr | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R216 R216 - RPS - Relations au travail | Prévision d'une marge d'autonomie aux équipes pour qu'elles puissent se réorganiser. | s.claude@apsi.fr | Non renseigné | 26/04/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R216 R216 - RPS - Relations au travail | Sensibilisation de l'encadrement au travail collaboratif. | s.claude@apsi.fr | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R216 R216 - RPS - Relations au travail | Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement. | s.claude@apsi.fr | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R216 R216 - RPS - Relations au travail | Identification et valorisation des compétences des salariés. | s.claude@apsi.fr | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R216 R216 - RPS - Relations au travail | Identification des passerelles "métiers" et des possibilités de mobilité vers d'autres activités. | s.claude@apsi.fr | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R216 R216 - RPS - Relations au travail | Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail). | s.claude@apsi.fr | Non renseigné | 26/04/2024 |
| R216 R216 - RPS - Relations au travail | Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction. | s.claude@apsi.fr | Non renseigné | 26/04/2024 |

| RISQUE | ACTIONS RETENUES | PERSONNE RESPONSABLE | BUDGET ESTIMÉ | DATE DE MISE EN PLACE |
|--|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| R216 R216 - RPS - Relations au travail | Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés. | s.claude@apsi.fr | Non renseigné | 26/04/2024 |